



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 25 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-12-2022-280

Objet : Approbation du plan de financement du projet d'ateliers itinérants de sensibilisation et de création numérique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le territoire de CAP Nord Martinique demeure en grande partie très rural, 7 des 18 communes le composant abritent chacune moins de 2 000 habitants, voire moins de 1 000 habitants ;

Considérant que le Nord de la Martinique doit faire face aux problématiques suivantes :

- Un manque d'attractivité du territoire ;
- Un enclavement du territoire avec un réseau de transport peu structuré ;
- Un déséquilibre territorial en interne mais également avec le reste de la Martinique ;
- Un vieillissement de la population et un exode des populations jeunes ;
- Une fracture numérique accentuant la fracture sociale ;

Considérant que le développement des nouveaux services et usages numériques dans le quotidien des administrations, des entreprises et des citoyens constitue un enjeu majeur pour effacer certains handicaps du Nord, moderniser et renforcer l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, CAP Nord Martinique affiche une volonté forte de faire du numérique un vecteur de progrès et d'émancipation pour le plus grand nombre face à la transition numérique de la société ;

Considérant que l'obtention du label « Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif » (TANI) vient distinguer le travail initié depuis de nombreuses années et fixer des objectifs, pour la stratégie d'inclusion numérique menée par CAP Nord Martinique ;

Considérant que l'appel à Manifestation d'Intérêt « *Outils de médiation numérique* » s'inscrit dans l'axe 2 du volet « *inclusion numérique* » du Plan France Relance. Cet axe vise la structuration et l'outillage de la filière de l'inclusion numérique. Il a pour objectif d'expérimenter et soutenir des projets pour lesquels la mise en réseau et la coopération entre acteurs est au cœur de leur développement, de leur montée en qualité, leur pollinisation et de leur passage à l'échelle supérieure ;

Considérant que les projets lauréats pourront bénéficier d'un financement réalisé sous la forme d'une subvention. Le montant de la subvention peut être compris entre 20 000 et 300 000 euros ;

Considérant que le projet d'ateliers itinérants de sensibilisation et de création numérique a pour objectif de :

- Renforcer la culture numérique à l'échelle du territoire ;
- Favoriser la découverte de nouveaux outils et la transmission de compétences numériques aux usagers ;
- Mutualiser les pratiques des acteurs de la médiation numérique du territoire.

Cette opération comporte plusieurs volets :

- **Un volet formation**
- **Un volet expérimentation**
- **Un volet évaluation**

Ce projet comprend la mise à disposition de matériel, la connexion Internet, la réalisation de sessions de formation personnalisées et d'animation à destination du public cible.

Des dispositifs itinérants seront également proposés pour aller au-devant des publics identifiés (*personnes âgées, public autiste, personnes en situation de handicap et/ou d'illettrisme*), dans le but de favoriser leur autonomie et leur capacité à saisir les opportunités du numérique.

Cette action est innovante sous plusieurs aspects :

- **Innovation sociale** par l'utilisation des neurosciences et l'usage d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage ;
- **Innovation dans le format des actions**, car les animations sont réalisées en proximité (mobilisation des médiateurs numériques du territoire) en réinvestissant des lieux de médiation numérique aujourd'hui délaissés ainsi que les lieux de vie sociale existants ;
- **Innovation organisationnelle**, car le projet est animé par consortium d'acteurs (CNFs et médiateurs numériques du territoire, CNFPT, Park numérique, Orange Digital Center, Up and Space, Médi@lab, ...) proposant des approches pédagogiques variées et complémentaires ;

Considérant que le coût prévisionnel du projet est estimé à 80 000 € avec une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de 100 % du coût du projet ;

Considérant que les membres de la Commission Développement Numérique réunis le 15 novembre 2022 ont émis un avis favorable pour le projet d'ateliers itinérants de sensibilisation et de création numérique ;

Considérant que les membres de la Commission mixte subvention-finances réunis le 16 novembre 2022 ont émis un avis favorable sur le coût prévisionnel du projet, soit 80 000.00 € sur le budget 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider le coût prévisionnel du projet d'ateliers itinérants de sensibilisation et de création numérique qui s'élève à 80.000 euros et son financement prévisionnel par l'État à hauteur de 100%.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 Janvier 2023

Président
Bruno Nestor AZÉROT

